

Fontainebleau



---

**ARRETE MUNICIPAL N°25. SG.668**

---

Objet : Arrêté portant délégation de signature, en faveur de Mme Francine BOLLET, 7ème adjointe au Maire, de l'acte de cession de deux appartements sis 242 et 242 bis rue Grande, situés sur la parcelle cadastrée section AD n°537, au profit de l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme, devant se dérouler le 20 juin 2025

**LE MAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-21 al. 7,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération N°25/23 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant la cession de deux appartements (dont l'un comporte une cave et un jardin) sis 242 et 242 bis rue Grande, propriétés de la Ville, à l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme,

Considérant que le Maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil municipal,

Considérant que la cession des biens immobiliers précités est prévue le 20 juin 2025 à 14 h 00,

Considérant que M. le Maire sera absent à la date et à l'heure précités,

Considérant que Mme Francine BOLLET, septième adjointe au Maire, est disponible pour signer l'acte de cession desdites propriétés,

**ARRETE**

Article 1er : Désigne Mme Francine BOLLET, septième adjointe au Maire, afin de signer, le 20 juin 2025 à 14 h 00, au nom et pour le compte de la ville de Fontainebleau, l'acte de cession de deux appartements sis 242 et 242 bis rue Grande, situés sur la parcelle cadastrée section AD n°537, au profit de l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme représenté par M. Laurent ROUSSEL.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

Fait à Fontainebleau, le 20 juin 2025,

Julien GONDARD

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 20 juin 2025

Notifié le 20 juin 2025

Certifié exécutoire le 20 juin 2025

